



**Revue de presse
Gouvernance des eaux souterraines
d'Abitibi-Témiscamingue
2 février – 9 février 2011**

Pour plus d'informations, veuillez contacter :
Olivier Pitre, Coordonnateur
SESAT
Tél: (819) 732-8809 poste 8224
Courriel : olivier.pitre@sesat.ca

La Presse
Charles Côté
8 février 2011

Un éminent géologue sonne l'alarme



Plusieurs citoyens réclament un moratoire sur le gaz de schiste.

[Agrandir](#)



Charles Côté

Si le Québec va de l'avant avec l'exploitation du gaz de schiste, il risque d'être aux prises à jamais avec la pollution de l'eau souterraine, selon le géologue Marc Durand, qui a enseigné pendant 25 ans à l'UQAM, jusqu'à sa retraite, en 1999.

Il croit que l'industrie sera partie depuis longtemps quand les problèmes apparaîtront. «Il faut prendre une échelle de temps comparable aux déchets nucléaires, dit-il. Il faut être capable de dire ce qui va se produire dans 50 ans, dans 200 ans. Une police d'assurance en ce sens serait prohibitive. Qu'ils aillent à la Lloyd's, à Londres, pour voir.»

«Le volet comptable du plan d'affaires de l'industrie du gaz de schiste n'inclut pas le coût de la prime de risque, dit-il. Et c'est pour ça qu'on parle de rentabilité, parce que le risque est repassé au gouvernement du Québec.»

Il affirme que la roche qui contient le gisement gazier, le shale d'Utica, sert actuellement de barrière contre les couches géologiques plus profondes, qui contiennent de l'eau très saline.

Taille du texte

Imprimer

Envoyer

Recommander 47

Tweeter 22

DU MÊME AUTEUR

- Un éminent géologue sonne l'alarme
- L'industrie n'a pas utilisé de diesel au Québec
- Plan Nord: Québec garde le cap sur la protection du territoire
- 11 000 milieux humides cartographiés
- Gaz de schiste: Arcand défend l'industrie

«Avec un forage à tous les kilomètres carrés, on va couvrir 10 000 km², dit-il. La quasi-totalité de la formation de shale d'Utica sera fracturée. Le shale deviendra beaucoup plus perméable. Au moins 1000 fois, peut-être 1 million de fois. Et en dessous de l'Utica, il y a de l'eau très fortement saline et minéralisée, de 10 à 12 fois plus salée que l'eau de mer. Au-dessus de l'Utica, il y a le shale de Lorraine, qui n'est pas une formation uniforme. On ne connaît pas beaucoup les fractures et les zones perméables dans le Lorraine.»

Il affirme que l'injection à très haute pression des liquides de fracturation peut perturber la séparation naturelle des eaux douces près de la surface et des eaux qui deviennent de plus en plus salines à mesure qu'on pénètre en profondeur.

«C'est vrai que, dans un état naturel, il existe une telle stratification, dit-il. Mais si on modifie la perméabilité des couches et qu'en plus, on augmente la pression en profondeur, ça change complètement tout. L'eau saline va trouver des chemins, en plus de tout ce qu'ils auront injecté et qui n'aura pas été repompé, donc qui circulera aussi.»

M. Durand connaît bien la géologie du sud du Québec, en particulier le shale d'Utica : il l'a ausculté pendant le creusage du métro et de la conduite principale d'égout menant à l'usine d'épuration de Montréal. «On en avait profité pour faire des recherches parce que c'est rare d'avoir accès au sous-sol à aussi grande échelle.»

Il n'est pas rassuré par l'industrie, qui a remis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) des études réalisées au Texas et en Pennsylvanie.

Ces études montrent que les fissures produites pendant l'hydrofracturation se font à une profondeur telle qu'elles n'atteignent jamais la nappe d'eau potable souterraine, ou aquifère.

«Ça ne prouve rien, dit-il. Les graphiques ne montrent pas du tout la géologie entre la zone de microfracture et les aquifères près de la surface. On ne voit pas les failles naturelles et la nature des roches. L'eau a pu s'engouffrer par une fracture naturelle et aller beaucoup plus loin sans être détectée. «

Il accuse l'industrie d'appliquer «de tout temps et partout» une approche selon laquelle on «préfère prendre le risque de payer après coup pour des dommages».

«Les pires dommages s'établissent dans le long terme : l'industrie aura depuis longtemps plié bagage avant que ça commence à paraître et l'on ne pourra donc pas légalement faire un lien direct entre les deux.»

M. Durand se défend aussi d'être «anti-développement». «Je me suis toujours trouvé du côté de ceux qui trouvent que les écologistes exagèrent, mais je sentais que j'avais des connaissances à partager au sujet des gaz de schiste», dit-il. Il préfère voir cette ressource laissée sur place, le temps d'une ou deux générations, quand on saura l'exploiter mieux et de façon moins risquée.

SHANNON

Vapeurs de TCE décelées à Shannon

RÉGYS CARON

07/02/2011 20h04



Nouvelle

Commentaires



Envoyer | Imprimer | Taille **A A A** | Coquilles

Partager |

Les résidents de Shannon ont tenté de démontrer en cour qu'ils ont respiré des vapeurs de trichloroéthylène (TCE) dans leur résidences en plus d'en absorber dans l'eau qu'ils buvaient.

Un géologue de la firme Laforest, Nova, Aqua (LNA), Patrick Renaud, est venu à la cour à titre de témoin expert au procès sur l'eau contaminée de Shannon qui se poursuivait hier, au palais de justice de Québec.

M. Renaud a présenté les résultats de deux campagnes d'échantillonnage de l'eau et de l'air effectuées dans des résidences de Shannon pendant les

hivers 2009 et 2010. Les études de LNA ont été effectuées à la demande des procureurs qui représentent les requérants au procès en recours collectif.

Ainsi, M. Renaud est venu dire que ses études ont confirmé que l'eau souterraine de Shannon contenait bel et bien du TCE à des valeurs atteignant 130 et même 160 microgrammes par litre d'eau dans certains puits privés. D'autres puits présentaient des valeurs beaucoup moins élevées, soit de l'ordre de 0,6 et de 1,9 mg/l.

Les échantillonnages d'air ont révélé la présence de vapeurs de TCE dans les résidences, à des valeurs variant entre moins de 1,6 et 9,9 microgrammes par mètre cube d'air. La « valeur guide » établie par l'Institut national de santé publique est de 5 microgrammes par mètre cube d'air, a précisé M. Renaud. En contre interrogatoire, M. Renaud a précisé que la présence de vapeurs de TCE pouvait avoir été causée par des « événements fortuits », c'est-à-dire étrangers à la contamination provenant de Valcartier. Il a aussi reconnu que plusieurs résidences où des vapeurs de TCE ont été décelées se situaient à l'extérieur du panache de contamination tel que décrit dans une étude de l'Institut national de recherche scientifique commandée en 2003 par la Défense nationale.

Le procès se poursuit aujourd'hui avec la présentation d'une contre-expertise de celle présentée hier par la firme LNA.

L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue

Atlas

Carte des Eskers et moraines Témiscabitiens :

<http://www.observat.qc.ca/galerie-des-cartes>

Portail Québec
Actualité gouvernementale

Site de l'ancienne usine Aleris - PIERRE ARCAND ORDONNE QUE LE BON FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION DES HYDROCARBURES SOIT ASSURÉ

QUÉBEC, le 8 févr. 2011 /CNW Telbec/ - Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, ordonne à l'entreprise Corporation Développement TR inc. de mettre en place les mesures requises sur le site de l'ancienne usine Aleris à Trois-Rivières pour assurer le bon fonctionnement du système de récupération des hydrocarbures présents, en phases flottantes, sur l'eau souterraine. C'est en vertu des articles 27 et 31.49 de la Loi sur la qualité de l'environnement que cette ordonnance a été transmise le 7 février 2011.

Le propriétaire de ce terrain industriel est également tenu, selon l'ordonnance, de réaliser une étude de caractérisation environnementale du site de l'ancienne usine.


« Cette intervention est nécessaire pour éviter que les contaminants migrent hors des limites de cet ancien site industriel, et pour nous permettre de connaître l'étendue de la contamination de façon précise », a déclaré le ministre Arcand.

Le texte de l'ordonnance peut être consulté sur le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à l'adresse suivante : www.mddep.gouv.qc.ca.

SOURCE :

Sarah Shirley
Attachée de presse
Cabinet du ministre
du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Tél. :  418 521-3911 

INFORMATION :

Manon Barrette
Direction régionale de la Mauricie et du Centre-
du-Québec
Tél. :  819 371-6581  , poste 2053

Deux usines de transformation du lithium en Abitibi-Témiscamingue

Au projet de Canada Lithium pourrait s'ajouter celui d'Exploration Nemaska

■ PATRICK RODRIGUE

PATRICK.RODRIGUE@TRANSCONTINENTAL.CA

L'Abitibi-Témiscamingue pourrait éventuellement accueillir non pas une, mais deux usines de traitement du minerai de lithium.

Le 24 janvier, la société torontoise Canada Lithium a annoncé avoir accordé à la firme Génivar le contrat d'ingénierie, de construction et d'aménagement des infrastructures de son projet de lithium à La Corne. Outre la fosse à ciel ouvert, le contrat comprend une usine capable de produire annuellement environ 20 000 tonnes de carbonate de lithium, un produit utilisé dans la fabrication de piles électriques pour les véhicules.

Les travaux sur le site de la future mine Québec Lithium devraient débuter à la mi-2011. Canada Lithium estime être en mesure d'amorcer les opérations à la fin de 2012, pour atteindre la production optimale en 2013. La durée de vie de la mine est évaluée à au moins 15 ans.

proximité du village cri de Nemaska, à 280 km de Chibougamau et à 380 km de Matagami. L'étude économique préliminaire réalisée pour le compte de la société a démontré que le gisement pourrait produire 202 000 tonnes de concentré de spodumène par année pendant 15 ans.

Exploration Nemaska prévoit compléter son étude de faisabilité définitive avant la fin de 2011. La future mine pourrait ensuite démarrer ses opérations en 2013.

«Au surplus, nous étudions la possibilité de construire notre propre usine de transformation de concentré de spodumène en divers produits de lithium, incluant le carbonate de lithium», a précisé le président de la société, Guy Bourassa, par voie de communiqué.

ROUYN-NORANDA, CANDIDATE DE CHOIX

La société n'a pas encore arrêté son choix sur un site en particulier. Sur les ondes de Radio-Canada, son président a cependant laissé entendre que Rouyn-Noranda représentait une candidate de choix, étant donné que le procédé de transformation du lithium nécessite

202 000 TONNES PAR AN

Quelques jours plus tôt, Exploration Nemaska, une société basée à Québec, a publié des résultats très prometteurs concernant son gisement de lithium Whabouchi, localisé à

beaucoup d'acide sulfurique, une substance produite en grande quantité par la fonderie Horne de Xstrata Cuivre.

Si Exploration Nemaska décide d'aller de l'avant, le gisement Whabouchi pourrait produire chaque année 202 000 tonnes de concentré de spodumène pendant 15 ans. (Photo: Exploration Nemaska)

